



Union Interrégionale **Justice** TOULOUSE

CSA Interrégional

Protocole d'Accord

En date du 11 février 2025, l'Administration et les Organisations Syndicales représentatives du ressort de Toulouse se sont réunies pour un Comité Social d'Administration - Groupe de Travail
PROTOCOLE D'ACCORD

L'UISP FO Justice seule OS présente lors du précédent Groupe de Travail en date du 03 décembre 2024 n'a pas eu beaucoup plus d'informations ce jour sur le suivi des divers points du PROTOCOLE D'ACCORD.

L'UISP FO Justice s'était engagé auprès des collègues à relancer des points particuliers et qui touchent des structures de la Région.

Concernant les réparations sur le véhicule en panne dès sa réception sur le CP Perpignan, l'administration nous avait dit début décembre qu'elle pensait que le VL était réparé. Suite à la remontée d'information fait par **FO Justice**, la DISP nous avait rétorqué qu'elle allait s'en occuper mais, **L'UISP FO Justice** vous annonce que ce dossier n'a pas avancé d'un iota.

L'UISP FO Justice a évoqué la situation du parc véhicule des ELSP de LANNEMEZAN. Il semble légitime qu'un nouveau véhicule correspondant aux besoins des ELSP puisse être acheté. Notre équipe de sécurité a à sa charge les EJ de la MA Tarbes. **L'UISP FO Justice** a donné quelques chiffres comme par exemple le nombre d'EJ de février à décembre 2024 ou encore le nombre d'extractions médicales et de transferts sur l'année 2024. L'Administration nous a informé qu'elle prendra attache auprès de la structure pour évaluer le besoin... À suivre !!!

Début décembre, **L'UISP FO Justice** avait demandé un retour à la DISP sur les éventuelles réparations du POM de LANNEMEZAN. À cette période, l'administration attendait un retour de la DAP. Le retour est tombé : la réparation du POM de la Centrale n'est pas prioritaire. La DAP a ciblé d'autres structures avant notre Centrale.

L'UISP FO Justice a remis sur la table des négociations le sujet concernant le VL type C5 R.Cross commandé par l'UHSI mais redistribué sur une autre antenne du ressort. Après nous avoir expliqué qu'il n'y a jamais eu de commande, **FO Justice** a confirmé l'existence d'échange de mail entre la structure de l'UHSI et de la DISP.

Et en conclure par : *Que faut-il attendre de la DISP pour l'UH?*

La DISP n'est pas enclin à remettre à l'UH un véhicule neuf mais plutôt un véhicule moyennement kilométré car pour elle, les déplacements sont courts.



ARMES LONGUES : 1ère livraison le 12 février 2025 de 4 ARMES APC - Réservés pour la Formation. 2ème livraison courant février.

HOLSTER : Tout a été reçu. La distribution se fera au fur et à mesure de la formation. À compter de mars les différents pôles vont commencer la formation. Les prochaines formations intégreront le Holster cuisse et poitrine.

ESR : Ce que la DISP peut nous dire à ce jour, c'est qu'il lui faut déterminer 4 sites et qu'il existe une date butoir pour les mettre en place. Nombre exact d'agents et répartition non connus.

PIE : Pas de nouveauté / Pas de calendrier.

CONDUITE OPÉRATIONNELLE : La DISP a signé un contrat avec l'armée. Des créneaux sont déjà bloqués. Voir à quelle date les formations vont pouvoir commencer. Recensement des agents ayant passé avant 2019 la formation conduite opérationnelle et qui sont toujours en poste sur le ressort. La DISP se projette sur 3 semaines pour cette année.

FORMATION ESP : 56 Agents formés en 2024 / 44 validés. Ce qui nous donne un taux de réussite de plus de 78%. La DISP nous annonce être passée de 4 sections de formation à 5 pour 2025. Le vivier des agents présélectionnés est de 38.

Lors d'une prise de parole et en dehors de l'instance du CSA, **l'UISP FO Justice de Toulouse** a évoqué avec le Directeur Interrégional l'augmentation des effectifs de l'ELSP du CP de BÉZIERS et la possibilité de mettre en place les astreintes afin de voir ce que cela peut donner dans le temps. Concernant les ELSP de la MA CARCASSONNE, DSD nous a confirmé qu'il faut travailler sur la mise en place car elle n'est absolument pas abandonnée par la DISP.



Les Membres élus le 11/02/2025

